



**Bilan annuel de l'animation du DocOb
du site Natura 2000 FR 1100819
ZSC « Bois de Vaires-sur-Marne »
Année 2015**



Juin 2016

Photographie en page de couverture de gauche à droite, et du haut vers le bas :

Test du protocole RNF de suivi des amphibiens dans le Bois de Vaires ; Coupe de mise en sécurité dans le bois de Vaires communal ; Etude entomologique dans le Bois de Brou ; Triton crêté femelle relevé dans le Bois de Brou. Crédit photos : © AEV / K. Ben-Mimoun, 2015

SOMMAIRE

1	Préambule	4
1.1	Le DocOb et le site Natura 2000	4
1.2	L'animation	4
1.3	Rappel des enjeux et objectifs du DocOb	4
1.4	Missions de la structure animatrice	10
2	Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et habitats.	11
2.1	Animation des contrats Natura 2000	11
2.1.a	Suivi des contrats en cours	11
2.1.b	Présentation des contrats potentiels à venir	14
2.2	Animation de la charte Natura 2000	16
3	Évaluation des incidences des projets	16
4	Suivis scientifiques et techniques	17
4.1	Études écologiques	17
4.1.a	Étude de la flore et des habitats du site Natura 2000	17
4.1.b	Étude sur les coléoptères saproxyliques du Bois de Brou	19
4.2	Suivis écologiques	20
4.2.a	Suivi des populations de Triton crêté dans le site Natura 2000.	20
4.2.b	Suivi des populations de Triton crêté dans le Bois de Brou, à proximité du site Natura 2000	21
5	Information, communication, sensibilisation	23
5.1	Projet de réalisation d'une plaquette sur le Grand Capricorne	23
5.2	Mise à jour du site internet Natura 2000 de Seine-et-Marne	23
5.3	Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire	23
5.4	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site	23
6	Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site	24
7	Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site	25
7.1	Organisation de la gouvernance du site	25
7.1.a	Organisation des réunions du comité de pilotage	25
7.1.b	Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat	25
7.2	Gestion administrative et financière	25
8	Synthèse	26

1 Préambule

Ce document de synthèse a été réalisé grâce à la trame élaborée par l'ATEN pour la rédaction des bilans annuels d'animation sur les sites Natura 2000.

1.1 Le DocOb et le site Natura 2000

Le Document d'objectifs (DocOb) porte sur la Zone Spéciale de Conservation FR1100819 du « Bois de Vaires-sur-Marne ». Il a été rédigé par OGE et La DIREN IDF, et validé par l'arrêté préfectoral du 3 Mars 2009.



Figure 1 : Localisation du site du Bois de Vaires-sur-Marne

1.2 L'animation

Le Copil a été présidé par Monsieur Jean-Paul PLANCHOU, Vice-Président du Conseil Régional d'Île-de-France. L'animation du DocOb est portée par la Région Ile-de-France, qui a désigné son Agence des espaces verts (AEV) comme structure animatrice en décembre 2011. En effet la convention d'objectifs et de moyens entre la Région et l'AEV précise : « lorsque la Région est désignée structure porteuse de l'animation par le comité de pilotage Natura 2000, elle en délègue l'animation à l'Agence » (CP 16-157).

Une convention-cadre pour la mise en œuvre des DocOb des sites Natura 2000 FR112003 « Boucles de la Marne », FR112012 « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny » et FR1100819 « Bois de Vaires-sur-Marne » a été signée le 9 septembre 2015 entre l'État et l'Agence des espaces verts.

Karim Ben Mimoun, chargé de mission Natura 2000 à l'AEV, a été affecté à 20% de son temps à l'animation du DocOb des « Bois de Vaires-sur-Marne ». Le temps d'animation restant est réparti sur deux autres sites Natura 2000 animés par l'AEV :

- ZPS FR112012 des « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny » (40%),
- ZPS FR 112003 des « Boucles de la Marne » (40%).

Le présent bilan reprend les activités menées de janvier 2015 à décembre 2015, troisième année d'animation pour ce site.

1.3 Rappel des enjeux et objectifs du DocOb

Les enjeux écologiques sur ce site Natura 2000 sont relatifs à l'état de conservation des espèces et habitats de la directive « Habitats Faune Flore » ayant justifié sa désignation : le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Triton crêté (*Triturus cristatus*) pour les espèces, la mégaphorbiaie eutrophe concernant les habitats.

Le **Tableau 1** reprend ces espèces et cet habitat ainsi que les enjeux de conservation associés.

L'importance des enjeux est fonction d'une part de la valeur patrimoniale des habitats et des espèces présents, d'autre part des menaces et risques auxquels ceux-ci sont exposés.

Tableau 1 : Enjeux de conservation concernant les espèces et habitats d'intérêt communautaire du site du Bois de Vaires. (Source : OGE - DIREN IdF - Document d'objectifs Natura 2000 Bois de Vaires FR 1100819, 2009)

LES ESPECES	
<p>Le Grand Capricorne</p>	<p>Le Grand Capricorne est l'espèce de première importance pour le site du Bois de Vaires. Bien que l'espèce n'ait pas été observée depuis 1999, les actions de gestion adéquates doivent être réalisées afin de maintenir le site du Bois de Vaires comme un site d'accueil privilégié pour l'espèce. Des mesures de gestion ont déjà été menées par la commune de Vaires, telles que la conservation du bois mort après la tempête de 1999. La restauration de son habitat est une action prioritaire.</p> <p>Enjeux de conservation : la connaissance des exigences écologiques du Grand Capricorne laisse parfaitement percevoir quels peuvent être les enjeux de conservation. Le Grand Capricorne peut être considéré comme une espèce emblématique du complexe saproxylophage, informant sur le degré de "naturalité" des milieux boisés et forestiers et constituant un bon indicateur du vieillissement des forêts et de l'âge des arbres. Il s'inscrit au sein des écosystèmes forestiers comme un "initiateur" de cavités, un élément déterminant dans les réseaux trophiques forestiers. Son absence dans ses aires de distribution originelles peut être ressentie comme la perte d'un maillon essentiel du processus de décomposition, de recyclage et de fertilité ainsi qu'une baisse de la biodiversité de l'écosystème forestier.</p> <p>Sa présence de manière stable nécessite le maintien d'un habitat de qualité qui se traduit par : l'existence d'une proportion suffisante d'essence du genre <i>Quercus</i> (chênes) dans le peuplement boisé ; l'existence dans le boisement de classes d'âge diversifiées ; le maintien d'un bon niveau de conservation de ses populations ; une bonne représentativité du cortège saproxylique auquel elles sont associées ; la protection stricte de l'espèce ainsi que le maintien voire l'enrichissement naturel de la biodiversité du site (arthropodes, avifaune (insectivores), mammifères...).</p>
<p>Le Triton crêté</p>	<p>Le Triton crêté est la seconde espèce de grande importance dans le périmètre du site Natura 2000 du Bois de Vaires, après le Grand Capricorne. Le statut national des amphibiens s'est fortement dégradé au cours des dernières décennies. Cette dégradation est liée pour l'essentiel aux modes d'exploitation des sols qui entraînent la destruction des biotopes qu'ils leurs sont favorables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la réduction des habitats suite à l'extension des zones urbaines et à la multiplication des axes de communication ; ✓ la coupure des axes migratoires ; ✓ la fragmentation des habitats et le morcellement des corridors ; ✓ le remembrement et la diminution des systèmes bocagers ; ✓ la suppression des haies ; ✓ la destruction des sites de reproduction ; ✓ le comblement, l'assèchement et le drainage des zones humides ; ✓ la canalisation des cours d'eau qui assurait le renouvellement naturel des mares, des noues, des prairies humides... ; ✓ la pollution. <p>L'enjeu de la préservation et de la conservation de cette espèce sont le maintien d'un habitat de qualité qui se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la préservation, la multiplication et la réhabilitation des biotopes qui lui sont favorables pour se reproduire (mares, zones humides...); ✓ la préservation des biotopes terrestres ; ✓ la constitution de micros-habitats terrestres ; ✓ la reconstruction et le confortement des corridors ; ✓ la limitation des risques d'introduction d'espèces prédatrices et allochtones ; ✓ la limitation des pressions d'origine anthropique ; ✓ la limitation des risques de pollution ;

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ la reconsidération des modes d'exploitation des sols ; ✓ la protection stricte de l'espèce, de son réseau trophique dans l'optique d'une gestion durable.
LES HABITATS	
<p>La mégaphorbiaie eutrophe</p>	<p>La mégaphorbiaie eutrophe est un habitat naturel de grand intérêt nécessitant une gestion adaptée afin d'être conservée. Ce type de mégaphorbiaie peut héberger des espèces rares à l'échelle régionale (<i>Euphorbia villosa</i>, <i>Geranium pratense</i>, <i>Aconitum napellus</i>...). Cet habitat occupe une surface réduite par rapport aux prairies gérées (prairies de fauche ou pâturées) à l'échelle européenne, et possède de ce fait un intérêt patrimonial certain. Elles sont assez répandues sur le territoire, à l'étage collinéen, en domaines atlantique et méditerranéen.</p> <p>TENDANCES ÉVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE</p> <p>Ces habitats sont en régression dans les zones d'agriculture intensive (passage de la prairie à la culture). Les nouveaux modes d'occupation des sols ne laissent que peu de place aux mégaphorbiaies : étroits liserés de bordure ou d'écotone avec la forêt.</p> <p>Le passage à la culture entraîne souvent le drainage des terrains très défavorable au retour éventuel de la mégaphorbiaie.</p> <p>Il y a aussi une conversion de ces espaces en prairies pâturées ou passage à la prairie de fauche avec fertilisation.</p> <p>Une plantation de peupliers peut contribuer à faire régresser certaines populations mais l'habitat peut se maintenir en sous-bois (si on n'utilise pas de produits chimiques et si on ne réalise pas de travaux du sol).</p> <p>Ces habitats sont sensibles aux travaux de correction des rivières et à toute réduction des lits majeurs où ils se développent (nappes abaissées, espaces riverains réduits). L'eutrophisation de l'eau par diverses causes de pollution peut conduire au passage à des mégaphorbiaies très eutrophes.</p> <p>D'autre part, le tracé de la voie ferrée LGV Est se trouve à proximité immédiate de la mégaphorbiaie, et l'influence de ce projet sur les conditions hydrologiques de la zone n'a pu être évaluée lors de l'étude d'impact (OGE, 2002). A l'issue de cette étude, une étude hydrogéologique a été réalisée.</p> <p>On notera aussi le risque d'envahissement par des espèces végétales invasives (<i>Buddleja</i>...).</p> <p>L'intérêt écologique de cet habitat naturel allié aux menaces potentielles pesant sur celui-ci justifient la nécessité de sa conservation par une gestion adaptée.</p> <p>Le Docob programme deux actions de gestion conservatoire sur le site de la mégaphorbiaie du Bois de Vaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'abattage de la peupleraie. - l'entretien de la mégaphorbiaie.

Les objectifs du DocOb ont été déclinés en actions rappelées dans le **Tableau 2** à la page suivante.

Tableau 2 : Actions de gestion visant à remplir les objectifs visés au sein de la ZSC du Bois de Vaires

(Source : OGE - DIREN IdF. Document d'objectifs Natura 2000 Bois de Vaires - FR 1100819, 2009)

ACTIONS DE GESTION DU GRAND CAPRICORNE (ENTITE A)

N°	Action	Comment
A1	Conserver un boisement dominé par le chêne en futaie irrégulière mélangée, présentant différentes classes d'âge	<ul style="list-style-type: none">▪ Maintien de l'existant▪ Limiter les coupes des chênes et de châtaigniers▪ Interdire le ramassage de bois mort▪ Favoriser la régénération naturelle▪ Limiter et faire reculer la progression des espèces invasives▪ Maintenir une diversité des strates▪ Maintenir des classes d'âge différentes▪ Maintenir une diversité des essences▪ Privilégier des lisières de type ourlet forestier non linéaire▪ Abandon des plantations de conifères
A2	Créer des îlots de vieillissement et de sénescence	<ul style="list-style-type: none">▪ Laisser mourir sur pied un ensemble de chênes ou de châtaigniers▪ Sécuriser le périmètre autour des arbres menaçants au cœur de la parcelle▪ Dégager le pourtour des vieux arbres par débroussaillage▪ Maintenir des espaces ouverts

ACTIONS DE GESTION DU TRITON CRETE (ENTITE B)

N°	Actions	Comment
B1	<p align="center">Entretien des dépressions et des mares</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle du couvert végétal de la ripisylve ▪ Contrôle du taux de comblement des mares et des dépressions ▪ Curage (selon les besoins) en différentes phases d'intervention avec conservation sur place des couches superficielles de vase ▪ Exportation de la vase excédentaire ▪ Interdiction de dépôt de déchets dans et à leurs abords ▪ Interdiction d'introduction d'espèces allochtones et de poissons prédateurs ▪ Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires aux environs proches de la zone (herbicides, fongicides...) ▪ Limitation voire interdiction de l'accès au public
B2	<p align="center">Maintenir les caractéristiques humides du Bois du Marais</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interdiction de drainage sur la zone du Bois du Marais ▪ Interdiction de dépôt de déchets ▪ Interdiction de combler les dépressions ▪ Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires aux environs proches de la zone (herbicides, fongicides...) ▪ Limitation de l'accès au public ▪ Maintenir des micro-habitats terrestres ▪ Maintenir et renforcer des possibilités de connexion par des linéaires boisés ▪ Abattre les grands peupliers plantés sur la prairie
B3	<p>Étendre la zone humide prairiale aux parcelles situées au sud et au nord de la RN 34 (ancienne peupleraie)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'apparition d'une formation de type prairiale humide
B4	<p align="center">Créer de nouvelles mares et dépressions humides</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Défrichage du périmètre d'emprise ▪ Creusement des mares ▪ Exportation des produits de défrichage et de substrat

ACTIONS DE GESTION DE LA MEGAPHORBIAIE EUTROPHE (ENTITE C)

N°	Actions	Comment
C1	Restauration de la mégaphorbiaie eutrophe par l'abattage de la peupleraie	<ul style="list-style-type: none">▪ Abattage, debardage et désouchage des peupliers dans la mégaphorbiaie
C2	Entretien et conservation de la mégaphorbiaie eutrophe	<ul style="list-style-type: none">▪ Fauche extensive par rotation tous les 3 à 5 ans de mi-octobre à février, avec exportation des produits de fauche (sans ramassage, elle aboutit à un enrichissement du sol par apport de matière organique qui favorise les espèces nitrophiles*)▪ Gyrobroyage et coupe des saules et des autres arbustes tous les 3 à 5 ans▪ Coupes manuelles des espèces invasives▪ Echardonnage annuel en juin (veiller à ne faucher que la partie supérieure des chardons afin de ne pas pratiquer de coupes rases désastreuses pour la faune et la flore)

1.4 Missions de la structure animatrice

Le rôle de l'AEV dans l'animation du DocOb du site Natura 2000 du Bois de Vaires-sur-Marne s'articule autour des missions suivantes :

- Impulsion et aide à la mise en œuvre d'actions visant à la restauration et la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires à l'origine de la désignation du site,
- Apport de conseils et d'expertise dans le cadre des évaluations des incidences,
- Récupération, synthèse et interprétation de données visant au suivi scientifique des espèces et habitats à l'origine de la désignation du site,
- Information, communication et sensibilisation,
- Participation à la cohérence des politiques publiques,
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

La suite de ce bilan se propose de détailler les réalisations de 2015.

2 Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et habitats.

Certains outils développés par Natura 2000 ont pour but direct de maintenir ou restaurer un bon état de conservation des habitats naturels cibles de la ZSC. Il s'agit de la signature des contrats Natura 2000, de la Charte, et de l'application du régime des évaluations des incidences Natura 2000 (EIN). Les paragraphes suivants se proposent d'explicitier les actions d'animations que l'AEV a mises en place pour faire jouer ces leviers.

Remarque : l'engagement d'exploitants agricoles dans des mesures agro-environnementales climatiques (MAEC), mission importante des structures animatrices et notamment de l'AEV au sein des autres sites dont elle assure l'animation, n'entre évidemment pas dans les objectifs ici du fait du contexte urbain et de l'absence d'activités agricoles sur la zone. Les paragraphes suivants détaillent les actions d'animations que l'AEV a mises en place.

2.1 Animation des contrats Natura 2000

Il n'y a pas eu de nouveau contrat Natura 2000 engagé en 2015 sur le territoire de la ZPS, du fait d'une impossibilité de contractualisation (année consacrée à la finalisation et la validation le 8 août 2015 du Programme de Développement Rural de la Région Île-de-France 2014-2020, définissant notamment les conditions d'ouverture et de financement des contrats Natura 2000 sur cette nouvelle période). L'animation a consisté à solder toutes les opérations en cours grâce à des visites de terrain avec les services de l'État et le traitement administratif des dossiers. L'année a également été consacrée à la préparation de nouveaux projets de contractualisation pour les années suivantes (maintien du contact, sensibilisation, conseil...).

2.1.a Suivi des contrats en cours

➤ **Restauration d'un réseau de mares intra-forestières**

Pour rappel, des travaux de restauration de 3 mares intra-forestières (392m²) ont été engagés par l'AEV (signataire du contrat en décembre 2012) dans le cadre d'un contrat Natura 2000 forestier au sein du Bois du Gué de l'Aulnay, avec pour objectif de rendre ces milieux plus favorables à l'accueil du Triton crêté (*Triturus cristatus*) (ouverture du milieu, berges à faible pente). Ces mares ayant accueilli autrefois l'espèce se sont refermées et envasées ces dernières d'années, faute d'entretien. Des coupes d'éclaircissement (coupe de taillis, débroussaillage, élagage en périphérie), un curage et un reprofilage en pente douce de certaines berges ont été mis en œuvre en conformité avec les préconisations du Document d'Objectifs (**Figure 2**, photo de gauche). De la même manière, les rémanents ont été répartis dans le sous-bois de manière à créer des zones de refuge pour la microfaune et d'habitat d'hivernage pour les Tritons crêtés (**Figure 2**, photo de droite). Ces travaux ont été réalisés en Août / Septembre 2013.



Figure 2 : mares intra-forestières 5 et 6 après restauration et connexion (© AEV / K. Ben-Mimoun, 2014)

De nouveaux travaux en 2014

Les dépenses engendrées par les travaux en 2013 n'ayant pas atteint les montants prévisionnels définis dans la convention, des travaux supplémentaires de création et restauration de mares ont pu être réalisés en 2014.

Deux mares supplémentaires ont ainsi été créées au nord du site, et une mare déjà existante a été restaurée au cœur du boisement au sud-est du site (carte de localisation en **Figure 3**). L'objectif est de continuer à renforcer le réseau de mares et ainsi les conditions favorables.



Figure 4 : Tunnel d'écoulement entre le Bois de Brou et le Bois de Vaires (Photos © AEV, 2014)

Bien que le Triton crêté n'ait pas été observé au sein du site Natura 2000 ces dernières années, elle est présente avec certitude au sein du Bois de Brou limitrophe, au nord du site (SNPN, 2013 ; AEV, 2015). De plus, il existe un tunnel d'écoulement du Ru de l'Aulnay sous la route séparant le bois de Brou de la partie régionale du Bois de Vaires (Figure 4), pouvant favoriser le passage de l'espèce.

Figure 3 : Localisation et nature des travaux réalisés en 2014



Figure 5 : Photos des travaux de création de mares (Photos © AEV / P. Martin, K. Ben-Mimoun, 2014)



Figure 6 : mare restaurée au sud-est du site après travaux (Photo © AEV / K. Ben-Mimoun, 2014)

➤ **Restauration et entretien de la mégaphorbiaie.**

Toujours au sein du Bois du Gué de l'Aulnay dit Bois du Marais, partie régionale du Bois de Vaires, l'AEV a entretenu la mégaphorbiaie eutrophe dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Le contrat s'est déroulé sur la période 2012-2014, pour une surface de 2,4 ha.

Depuis la coupe de la peupleraie afin de restaurer la mégaphorbiaie, les formations végétales sont entretenues annuellement par broyage, afin notamment de provoquer l'épuisement de l'Aster-à-feuilles-de-saule présent sur le site (espèce invasive en Île-de-France).

Le contrat s'est terminé en décembre 2014 et l'animateur a procédé à son solde, et préparé un nouveau contrat pour poursuivre l'entretien à partir de 2016.



La mégaphorbiaie après travaux (Novembre 2013)
(Photo © AEV / K. Ben-Mimoun)



La mégaphorbiaie en août 2014
(Photo © AEV / K. Ben-Mimoun)

Figure 7 : Première phase de travaux de broyage de la végétation

2.1.b Présentation des contrats potentiels à venir

Des pistes de contractualisation existent pour les années à venir. Leur concrétisation reste à confirmer dans la suite de l'animation.

Restauration de mares

Il est envisagé de restaurer un réseau de mares au Nord du site Natura 2000, afin de favoriser la connectivité écologique et le passage du Triton crêté entre le Bois de Vaires et le Bois de Brou.

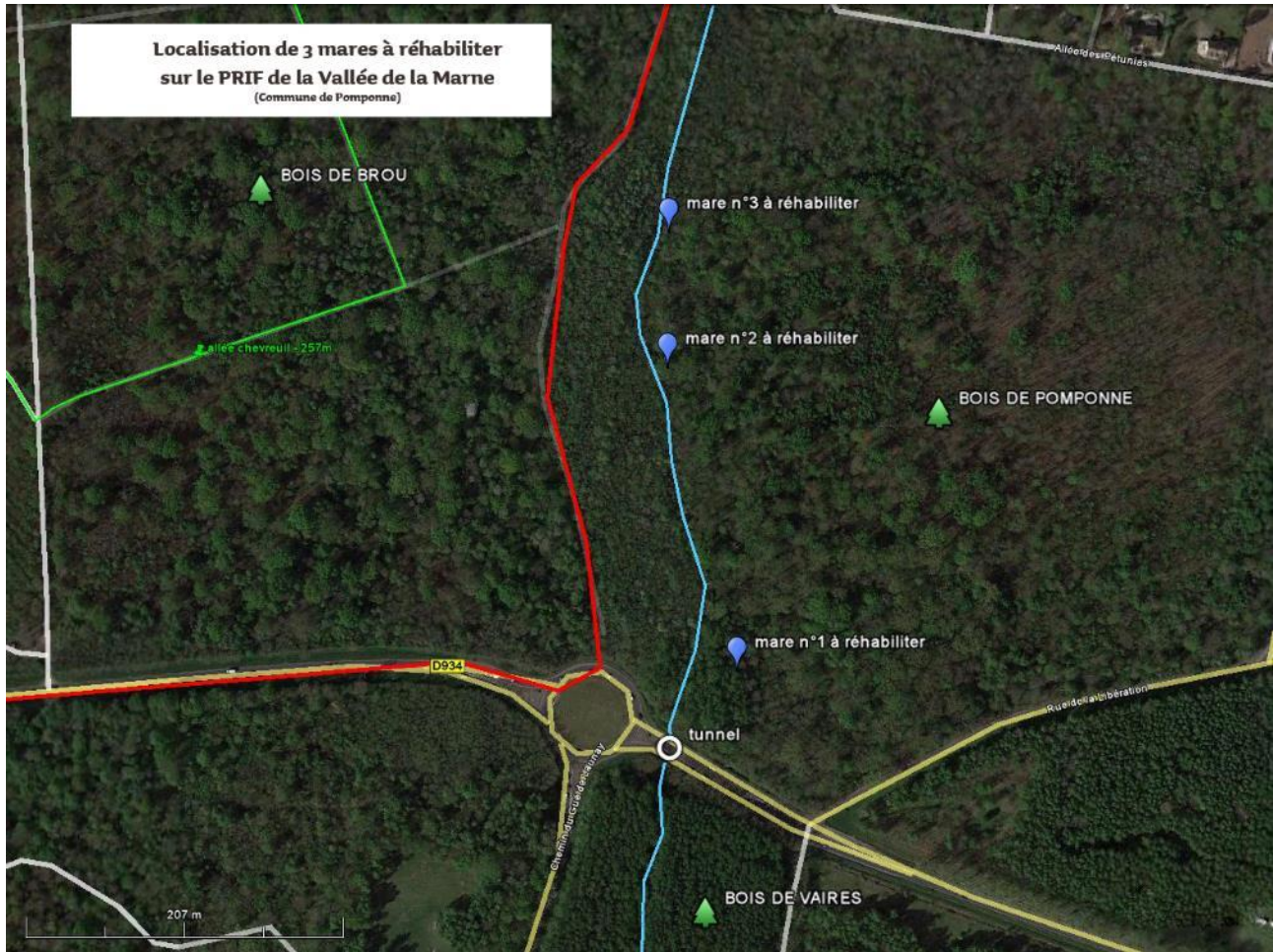


Figure 8 : projet de réhabilitation de mares au sein du site Natura 2000 (© AEV / P. Martin, 2015)

Tableau 3 : Synthèse des contrats Natura 2000 signés dans la ZSC (mise à jour 2016)

Contrat	Bénéficiaire	Montant total	Date signature	Actions prévues	Espèces concernées	Surface ou nb	Mesures du DocOb liées	Avancement
22712Do77000006	AEV (Bois du Marais)	16 755,96 €	12/12/2012	Restauration de trois mares forestières	Triton crêté	3 mares	B1	15 691,52 € attribués
32312Do77000001	AEV (Bois du Marais)	13 806,62 €	17/12/2012	Restauration de mares et entretien de milieux ouverts (megaphorbiaie)	Triton crêté Mégaphorbiaie eutrophe	5 mares 2,4 ha	B1 C2	13 111,15 € attribués

2.2 Animation de la charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 du site du Bois de Vaires-sur-Marne permet une prise en compte des enjeux de conservation des espèces et de l'habitat au titre desquels le site Natura 2000 a été désigné, à travers des actions de gestion courantes et non contraignantes. Le signataire en signant cette charte s'engage à respecter les points prévus par grand types de milieux (forêt, milieux ouverts, milieux humides) sur les parcelles cadastrales concernées.

Ce volet de l'animation reste en phase de démarrage sur le site Natura 2000 du Bois de Vaires.

Une sensibilisation des signataires potentiels (communes de Vaires-sur-Marne et Pomponne) a été engagée.

3 Évaluation des incidences des projets

Le chargé de mission Natura 2000 est souvent sollicité dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) soit par les pétitionnaires à la recherche d'un accompagnement, soit par les services instructeurs pour avis. Concernant le site Natura 2000 du Bois de Vaires les sollicitations sont toutefois plus rares du fait du contexte particulier du site, dont l'emprise se résume à un boisement communal (sur la commune de Vaires-sur-Marne) et un boisement propriété de l'AEV, sur une surface totale d'environ 100 hectares.

En 2015, l'animateur Natura 2000 a été sollicité par les services techniques de la commune de Vaires sur une coupe de mise en sécurité. Il y a consacré une demi-journée, avec visite de terrain, le 16 juillet.



Figure 9 : coupe de mise en sécurité dans le bois de Vaires communal (© AEV / K. Ben-Mimoun, 2015)

4 Suivis scientifiques et techniques

4.1 Études écologiques

4.1.a Étude de la flore et des habitats du site Natura 2000

Une étude portant sur la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 a été commanditée par l'animateur en 2015 dans le cadre des financements Natura 2000. Cette étude doit servir à la mise à jour de la cartographie des habitats du DOCOB en vue de sa révision future.

L'animateur a consacré plusieurs semaines à la préparation de l'étude et du marché public lié, en juin et juillet 2015. Le lancement de l'étude a eu lieu le 26 août 2015, consacré à une matinée en salle et une après-midi de repérage du site sur le terrain avec le bureau d'études. Il a suivi la phase de terrain en septembre. Le rendu de l'étude a eu lieu le 26 octobre 2015. L'équipe de la mission environnement de l'AEV s'est impliquée dans la relecture et la réception de l'étude jusqu'à la fin de l'année 2015.

46 relevés phytosociologiques ont été effectués, répartis sur les différents habitats naturels comme présenté dans le **Tableau 4**.

Tableau 4 : relevés effectués dans le cadre de l'étude des habitats du site Natura 2000 en 2015

Formation	Nombre de relevés réalisé	Surface des relevés	Pression de prospection
Boisement	24 relevés	320 m ² à 450 m ²	1 relevé pour 3,5 ha
Mégaphorbiaies, roselières, cariçaies	11 relevés	25 m ²	1 relevé pour 0,2 ha
Prairie, espace de loisirs	1 relevé	25 m ²	1 relevé pour 1 ha
Mare	Un relevé pour chacune des 10 mares de la zone d'étude.		

Les principaux résultats de l'étude sont présentés **Figures 10 et 11**.

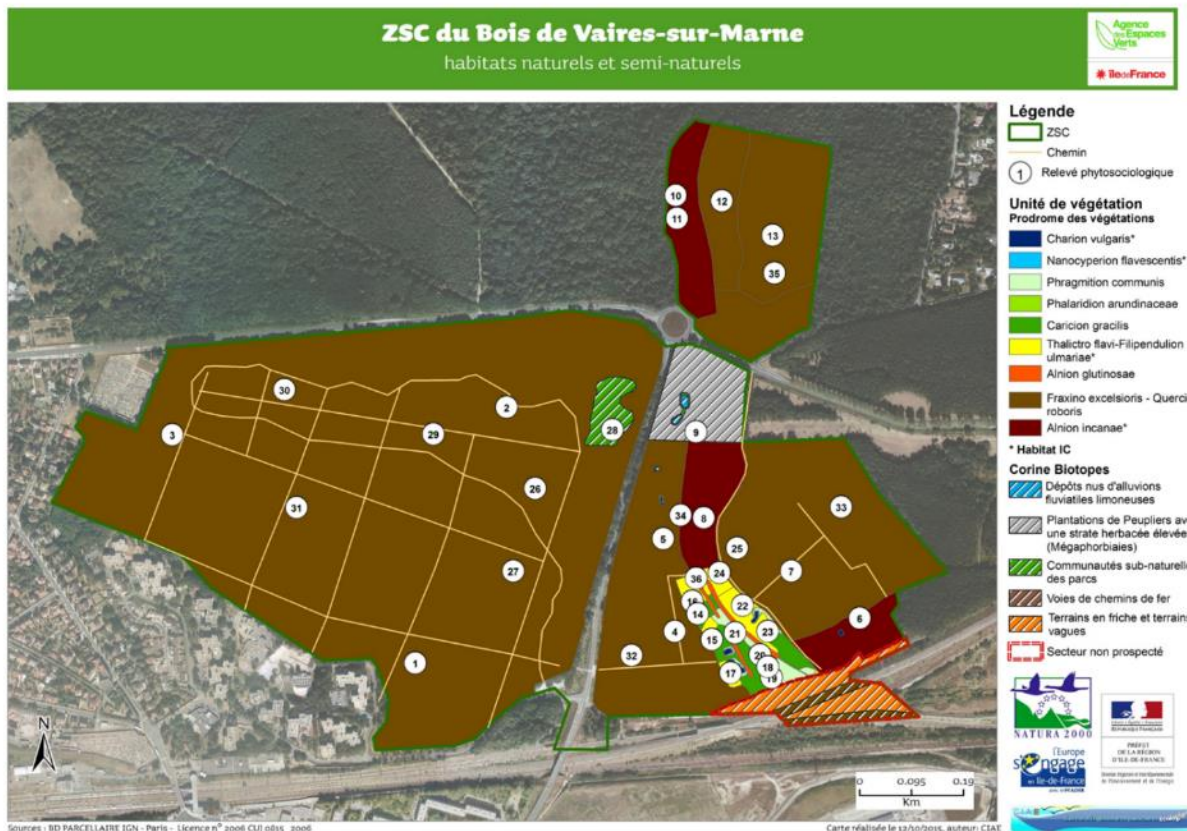


Figure 10 : Habitats naturels et semi-naturels répertoriés par l'étude phytosociologique (CIAE, 2015)

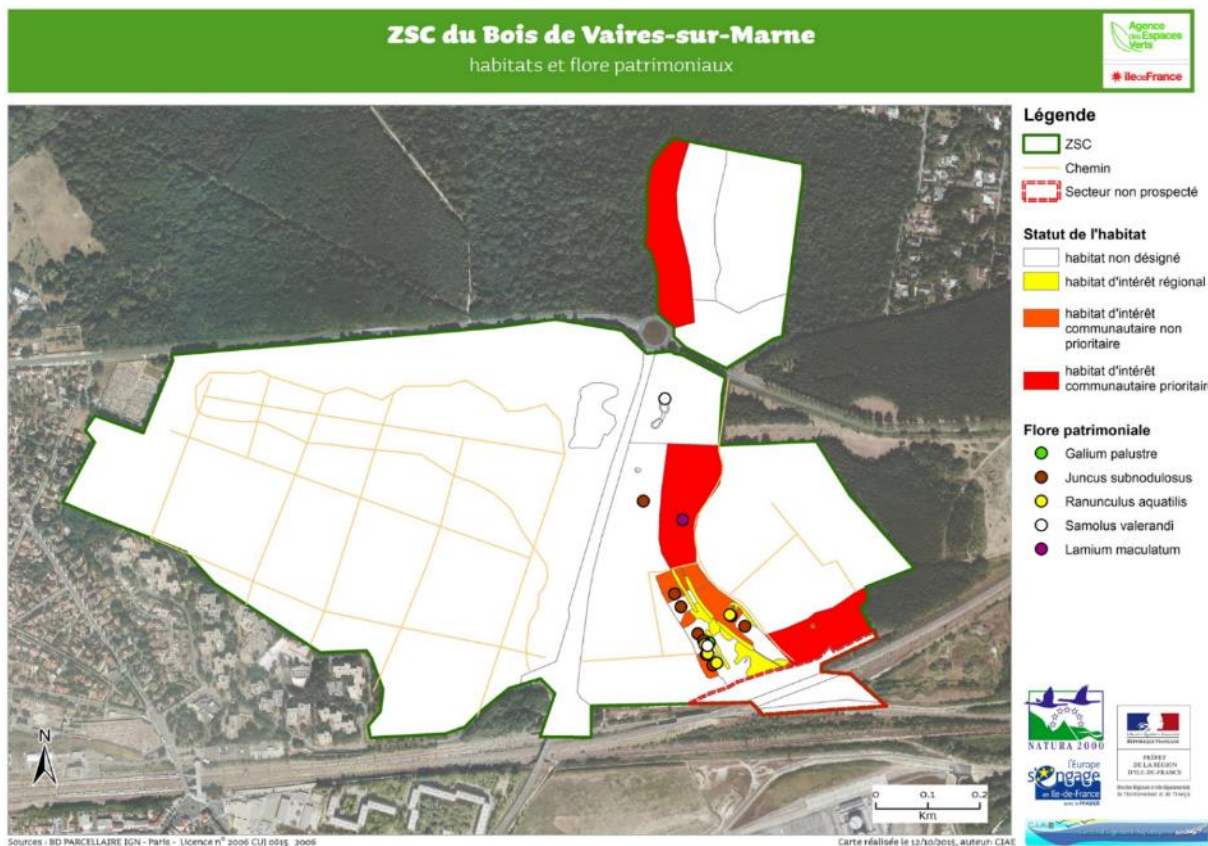


Figure 11 : Flore et habitats patrimoniaux répertoriés par l'étude phytosociologique (CIAE, 2015)

Tableau 5 : habitats patrimoniaux repertoriés par l'étude phytosociologique (CIAE, 2015)

Habitat d'intérêt régional (déterminant ZNIEFF)	Roselières
	Bois d'Aulnes marécageux oligotrophes
Habitat d'intérêt communautaire	3140-1 Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques
	3130-5 Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiaies à montagnardes, des Isoeto-Juncetea
	6430-1 Mégaphorbiaies riveraines
Habitat d'intérêt régional (déterminant ZNIEFF)	91Eo-11 Aulnaies à hautes herbes

Comme présenté dans le **Tableau 5**, trois nouveaux habitats d'intérêt communautaire ont été mis en évidence par cette étude sur le site Natura 2000, en plus de la mégaphorbiaie déjà connue. Cependant, l'étude a établi que la mégaphorbiaie était dans un état de conservation défavorable, dû à la présence de l'espèce envahissante *Symphytotrichum x salignum*, l'Aster à feuilles de saule (recouvrement de 70 à 95% en fonction des placettes).

Les recommandations principales de l'étude sont de couper la peupleraie pour favoriser l'Aulnaie à hautes herbes, et d'éclaircir les boisements afin de favoriser la régénération des chênes. Pour la lutte contre l'Aster à feuilles de saule, le bureau d'études préconise d'augmenter la fréquence de fauche et la période d'inondabilité de la mégaphorbiaie.

La référence de cette étude est la suivante :

- ✓ CIAE, 2015 - Mise à jour de la cartographie des habitats naturels et semi-naturels du site Natura 2000 FR1100819 Zone spéciale de conservation du « Bois de Vaires-sur-Marne », et évaluation de l'état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire Mégaphorbiaie – Rapport d'étude – AEV – CIAE 105 p.

Elle est disponible en téléchargement au lien suivant : <http://www.aev-iledefrance.fr/component/phocadownload/category/?download=2316:2015-etude-portant-sur-les-habitats-du-bois-de-vaire-sur-marne>

4.1.b Étude sur les coléoptères saproxyliques du Bois de Brou



Figure 12 : Suivi entomologique réalisé par l'OPIE (© AEV / K. Ben-Mimoun, 2015)

La mission environnement de l'AEV a également commandité une étude sur les coléoptères saproxyliques du Bois de Brou, voisin du site Natura 2000. L'animateur Natura 2000 a participé au lancement de l'étude le 5 mai et à une journée de prospection le 17 juillet.

Cette étude a permis de mettre en évidence la patrimonialité élevée du boisement par rapport aux coléoptères saproxyliques (53 espèces de la liste rouge européenne, 22 espèces déterminantes ZNIEFF).

L'étude indique que l'habitat potentiel du Grand Capricorne, formé par des vieux chênes sénescents, est bien présent dans le boisement ; ainsi qu'une diversité de microhabitats et des strates étagées qui sont favorables aux espèces saproxyliques.

Cependant, l'étude pointe un déficit de bois mort sur pied et au sol (celle-ci étant dû à la gestion faite par le passé, avant rachat de la propriété par l'AEV en 2013), malgré la présence d'arbres vétérans. Elle recommande donc en conséquence de mettre en œuvre des mesures pour restaurer la fonctionnalité sur l'ensemble du boisement, et non seulement sur certains îlots mis en sénescence.

La référence de cette étude est la suivante :

- ✓ MÉRIGUET B., SUEUR A., DUCHENNE F. & HOUARD X., 2016.- Diagnostic écologique du Bois de Brou- inventaire des Coléoptères saproxyliques et état de la population du Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) - Rapport d'étude - AEV-Opie 110 p.

Elle est disponible en téléchargement au lien suivant : <http://www.aev-iledefrance.fr/component/phocadownload/category/?download=2222:2015-diagnostic-ecologique-du-bois-de-brou-inventaire-des-coleopteres-saproxyliques-et-etat-de-la-population-du-grand-capricorne>

4.2 Suivis écologiques

Suite aux travaux de restauration et de création de mares réalisés par l'AEV en 2013 et 2014, destinés à rétablir et renforcer les milieux les plus favorables à la reproduction et la conservation du Triton crêté au sein du site Natura 2000, l'animateur a mené en 2015 un suivi de l'espèce afin de juger de l'efficacité des actions engagées. Le Protocole commun de suivi des Amphibiens des mares à l'aide d'Amphicaptus proposé par le Groupe Réserves Naturelles de France "Amphibiens et Reptiles" (capture à l'aide de nasses immergées), a été appliqué. L'animateur a testé et adapté ce protocole grâce à 2 journées et soirées sur site en mars 2015. Il a ensuite, avec l'aide de l'équipe de l'AEV intervenant sur le site, techniciens et agents, réalisé le suivi sur 3 journées, les 29 avril, 30 avril et 5 mai 2015.

4.2.a Suivi des populations de Triton crêté dans le site Natura 2000.



Figure 13 : Localisation des travaux écologiques menés sur le site Natura 2000 en 2013 et 2014

Le triton crêté n'a pas été retrouvé dans le site Natura 2000 en 2015. Une revégétalisation naturelle des mares et de leurs abords est une condition importante pour l'accueil des pontes de triton crêté et de ce fait pour permettre la reproduction de l'espèce sur le site. En 2015, la végétation restait peu développée et il faudrait suivre l'évolution dans les années à venir.

4.2.b Suivi des populations de Triton crêté dans le Bois de Brou, à proximité du site Natura 2000

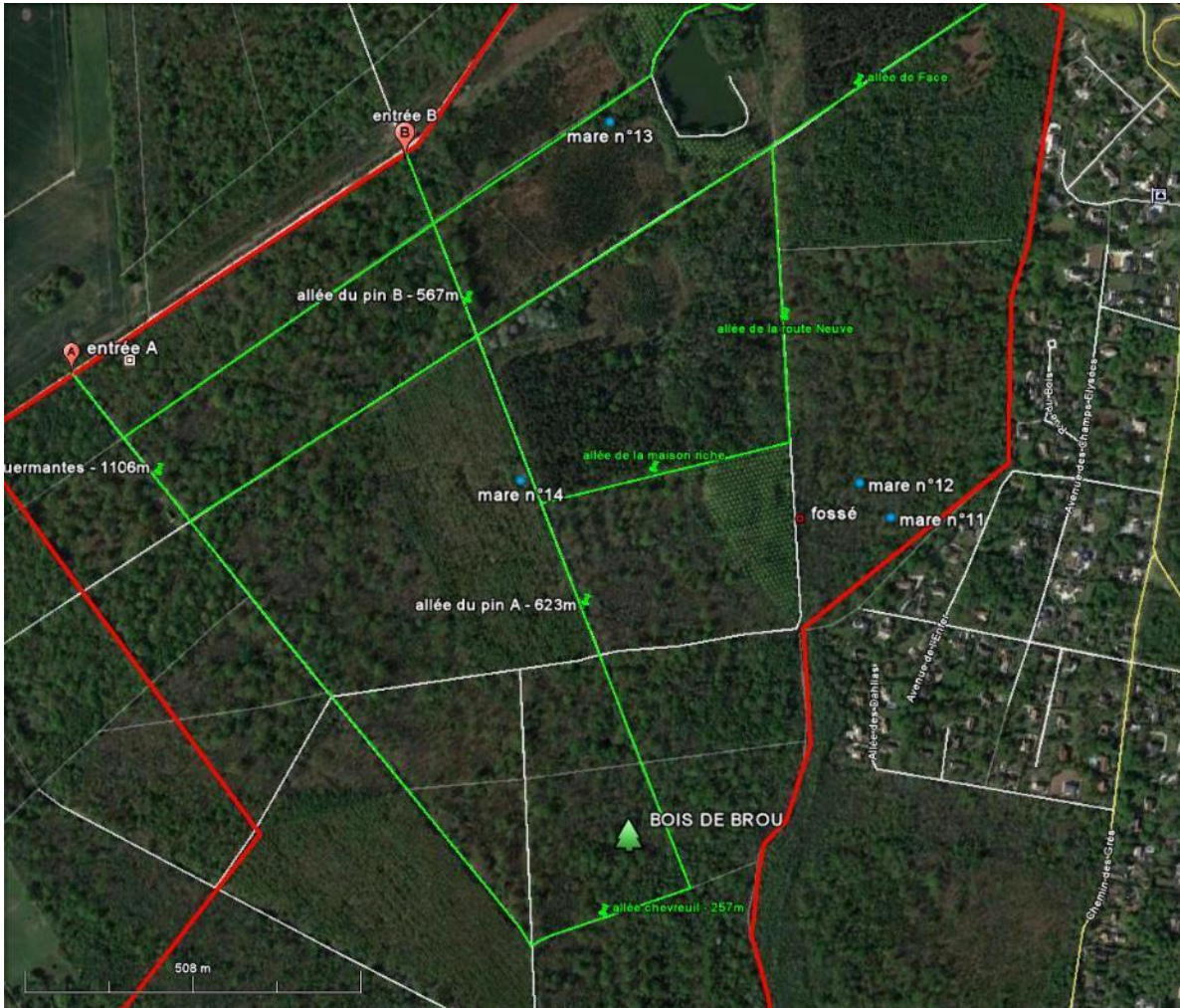


Figure 14 : Localisation des mares dans le Bois de Brou



Figures 15 et 16 : Triton crêté femelle relevée dans la mare n° 11 et amphicaptos posés dans la mare n° 11 (© AEV / K. Ben Mimoun, 2015)

Le Triton crêté a été retrouvé à plusieurs reprises dans le Bois de Brou, ainsi que présenté dans le **Tableau 6**.

Tableau 6 : résultats du suivi des amphibiens réalisé le 5 mai 2015 dans le Bois de Brou

	mare n° 11		mare n° 12		mare n° 13		mare n° 14		total par espèce
	Mâle	Femelle	Mâle	Femelle	Mâle	Femelle	Mâle	Femelle	
triton palmé	15	7	14	4	4	3			47
triton ponctué									0
triton crêté			9	2	2	1			14
triton alpestre			2						2

5 Information, communication, sensibilisation

5.1 Projet de réalisation d'une plaquette sur le Grand Capricorne

Un important travail a été réalisé par l'animateur Natura 2000, en partenariat avec le service communication de l'AEV, pour construire une plaquette de communication sur le Grand Capricorne. Le travail a porté sur la conception de cet outil, à destination du grand public et des scolaires.

5.2 Mise à jour du site internet Natura 2000 de Seine-et-Marne



Le site Internet (<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-bois-de-vaires>) présente le dispositif Natura 2000 avec plusieurs pages dédiées au site Natura 2000 du Bois de Vaires. Il donne également des compléments d'informations aux usagers, notamment par rapport aux évaluations des incidences.

Des mises à jour sont réalisées régulièrement par l'animateur Natura 2000 et un nombre de plus en plus important d'informations seront mises à disposition progressivement sur la vie du site.

Figure 17 : page du site internet dédiée à la présentation des espèces du site

5.3 Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire

L'animateur s'est impliqué dans la sensibilisation du public lors de la Fête de la Nature au MNHN les 23 et 24 mai 2015, en tenant le stand « Les milieux humides d'Île-de-France ».

5.4 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

Réseau Natura 2000 en Seine-et-Marne

L'animateur était présent le 12 mai 2015 à une journée d'échange des animateurs Natura 2000 du département de Seine-et-Marne. Cette journée a été l'occasion d'échanger avec les autres animateurs de Seine et Marne et les services de l'Etat sur la gestion des sites, et plus particulièrement la contractualisation et les fiches espèces. Le matin a été consacré au suivi des Pics mar et noir en forêt de Fontainebleau.

Également à l'initiative du département, l'animateur a participé le jeudi 9 juillet au groupe de travail sur les fiches espèces et habitats.

Lien vers le compte-rendu : http://seine-et-marne.n2000.fr/sites/seine-et-marne.n2000.fr/files/documents/page/2015-05_12_CR.pdf



Figure 188 : Sortie terrain et suivi des Pics lors de la journée d'échanges (Photo © AEV / K. Ben-Mimoun, 2015)

Réseau Natura 2000 en Île-de-France

L'animateur a participé le 31 mars 2015 à la réunion de lancement de l'étude portée par la DRIEE et réalisée par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien sur les landes franciliennes, dans le cadre de sa mission d'appui à Natura 2000 en Île-de-France.

D'autre part, hors sites Natura 2000 animés par l'AEV, de nombreuses propriétés régionales se trouvent en périmètre Natura 2000 : environ 2800 ha de parcelles gérées par l'AEV sont concernés. L'animateur Natura 2000 joue le rôle d'intermédiaire entre la structure animatrice et le technicien responsable du site à l'AEV. Il suit donc la vie de ces sites de manière variable en fonction de l'importance de propriétés régionales concernées pour les enjeux Natura 2000 et de l'avancement des différents DocOb. Pour rappel, la liste des ZPS et ZSC concernées :

- Sites de Seine Saint Denis,
- Massif de Rambouillet,
- Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines,
- Coteaux et boucles de la Seine,
- Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents,
- Bassée et plaines adjacentes,
- La Bassée.

De plus, le chargé de mission est le référent à l'AEV pour toutes les questions relatives à Natura 2000 et à l'application des règlements associés.

6 Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

Le chargé de mission Natura 2000 veille à ce que les décisions d'aménagement du territoire soient en accord avec les objectifs du DocOb. Pour cela, quand il en est averti, il se rend aux différentes réunions et comités sur les sujets qui peuvent toucher aux enjeux Natura 2000 (urbanisme, aménagement, études...)

7 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

7.1 Organisation de la gouvernance du site

7.1.a Organisation des réunions du comité de pilotage

Il n'y a pas eu de comité de pilotage en 2015.

7.1.b Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat

Une réunion a eu lieu le 21 septembre 2015 entre l'AEV (Service Expertise Technique), la DRIEE (Pôle Espaces et patrimoine naturels), la Région (Unité Aménagement Durable) et les DDT 77 et 78 (Service Environnement) pour la coordination de la mise en œuvre de Natura 2000 à l'AEV : organisation de l'animation multi-sites, répartition des rôles et modalités des échanges entre les services, échéancier annuel.

7.2 Gestion administrative et financière

Préparation des conseils d'administration et habilitations à signer du Président de l'AEV

En tant que collectivité territoriale, agissant pour le compte de la Région Ile de France, l'AEV possède un conseil d'administration qui habilite son Président à signer les documents officiels. Ainsi, le chargé de mission Natura 2000 a préparé pour les différents conseils les délibérations et rapports au conseil permettant la signature des conventions cadre, des conventions financières, demandes de paiement, de la Charte et notamment des contrats Natura 2000.

Renouvellement des conventions d'animation

Depuis 2010, fin de la phase d'élaboration du DocOb et début de l'animation, le chargé de mission Natura 2000 a œuvré pour le conventionnement du travail d'animation.

Une nouvelle convention-cadre pour la mise en œuvre des DocOb des sites Natura 2000 FR1112003 « Boucles de la Marne », FR1112012 « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny » et FR11100819 « Bois de Vaires-sur-Marne » a été élaborée et signée le 9 septembre 2015 entre l'État et l'Agence des espaces verts.

De plus, chaque année, une convention financière d'attribution de subvention est signée.

Demandes de paiement et de solde

Aussi bien pour les Contrats Natura 2000 que l'AEV a signé que pour les conventions financières annuelles, c'est le chargé de mission Natura 2000 qui s'est chargé de préparer et envoyer les demandes de paiement, d'acompte et de solde aux différents financeurs (État et Conseil régional d'Île-de-France), et de faire le suivi financier global.

8 Synthèse

- ✓ Une étude a été menée sur le site Natura 2000 afin de mettre à jour la cartographie des habitats du site Natura 2000. Celle-ci a permis de mettre en évidence la richesse écologique du site avec notamment quatre habitats d'intérêt communautaire.
- ✓ Le suivi des amphibiens sur le site Natura 2000, et le Bois de Brou voisin, a démarré en 2015 grâce à une implication importante de l'animateur pour la mise en œuvre par l'équipe de l'AEV du protocole RNF de suivi des amphibiens sur 3 journées en 2015. Ce suivi a permis de mettre en évidence la présence du Triton crêté à proximité du site Natura 2000, dans le Bois de Brou.
- ✓ Au sujet des contrats Natura 2000, l'absence de financements en 2015 n'a pas permis la finalisation de nouveaux contrats. Cependant, comme les années précédentes, un important travail de suivi a été effectué avec un attachement particulier au maintien des relations mises en place sur le territoire avec les différents acteurs, notamment la commune de Vaires. Les contrats précédents ont été soldés par l'animateur.
- ✓ Enfin, le dialogue s'est poursuivi avec les principaux acteurs locaux, notamment les services techniques de la mairie de Vaires-sur-Marne avec une réelle réflexion sur la manière de collaborer et de communiquer sur le dispositif Natura 2000 au sein de la partie du boisement située sur la commune. Ainsi des collaborations devraient voir le jour prochainement en particulier en termes de communication visant à allier au mieux protection des milieux et fréquentation du public.



Figure 199 : Test du protocole de suivi des amphibiens dans le Bois de Vaires (© AEV / K. Ben-Mimoun, 2015)